

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24530035500212	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU Communauté de Communes de l'ERNEE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Service de Gestion Comptable de Mayenne

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU POTABLE (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	36
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	38
A3.2 - Etalement des provisions	39
A4.1 - Equilibre des opérations financières	40
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	43
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	44
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	45
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	46
A6 - Etat des charges transférées	47
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	48

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	50
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	51
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	52
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	53
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	54
B1.7 - Etat des engagements reçus	55
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	58
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	62
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	63
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	64

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	65
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 923 295,97	4 927 524,41
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 995 771,56
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 923 295,97	5 923 295,97

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 433 633,88	3 315 365,31
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	723 072,45	336 904,80
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 495 563,78	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 652 270,11	3 652 270,11

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 575 566,08	9 575 566,08
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 416 850,00	0,00	2 529 114,00	2 529 114,00	2 529 114,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	891 600,00	0,00	998 700,00	998 700,00	998 700,00
014	Atténuations de produits	370 000,00	0,00	328 000,00	328 000,00	328 000,00
65	Autres charges de gestion courante	54 346,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00
Total des dépenses de gestion des services		3 732 796,00	0,00	3 923 814,00	3 923 814,00	3 923 814,00
66	Charges financières	123 327,27	0,00	114 095,09	114 095,09	114 095,09
67	Charges exceptionnelles	51 500,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		4 153,00	4 153,00	4 153,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	196 399,46		33 100,00	33 100,00	33 100,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 104 022,73	0,00	4 122 162,09	4 122 162,09	4 122 162,09
023	Virement à la section d'investissement (6)	969 126,27		911 000,00	911 000,00	911 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	889 075,47		890 133,88	890 133,88	890 133,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 858 201,74		1 801 133,88	1 801 133,88	1 801 133,88
TOTAL		5 962 224,47	0,00	5 923 295,97	5 923 295,97	5 923 295,97

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 923 295,97
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 365 000,00	0,00	4 622 352,00	4 622 352,00	4 622 352,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
75	Autres produits de gestion courante	450,00	0,00	900,00	900,00	900,00
Total des recettes de gestion des services		4 400 450,00	0,00	4 660 252,00	4 660 252,00	4 660 252,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	11 346,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 411 796,00	0,00	4 660 252,00	4 660 252,00	4 660 252,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	239 198,74		267 272,41	267 272,41	267 272,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		239 198,74		267 272,41	267 272,41	267 272,41
TOTAL		4 650 994,74	0,00	4 927 524,41	4 927 524,41	4 927 524,41

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	995 771,56
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 923 295,97
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 533 861,47
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 368 983,42	722 929,32	1 860 000,00	1 860 000,00	2 582 929,32
	Total des dépenses d'équipement	2 368 983,42	722 929,32	1 860 000,00	1 860 000,00	2 582 929,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	4 481,00	4 481,00	4 481,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	194 525,58	0,00	198 484,02	198 484,02	198 484,02
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		101 396,45	101 396,45	101 396,45
	Total des dépenses financières	194 525,58	0,00	304 361,47	304 361,47	304 361,47
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	15 000,00	143,13	0,00	0,00	143,13
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 578 509,00	723 072,45	2 164 361,47	2 164 361,47	2 887 433,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	239 198,74		267 272,41	267 272,41	267 272,41
041	Opérations patrimoniales (4)	3 159,71		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	242 358,45		269 272,41	269 272,41	269 272,41
	TOTAL	2 820 867,45	723 072,45	2 433 633,88	2 433 633,88	3 156 706,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	495 563,78
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 652 270,11
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	702 158,99	333 756,00	630 500,00	630 500,00	964 256,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	47 594,54	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	749 753,53	333 756,00	630 500,00	630 500,00	964 256,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	881 731,43	881 731,43	881 731,43
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	881 731,43	881 731,43	881 731,43

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	10 500,00	3 148,80	0,00	0,00	3 148,80
Total des recettes réelles d'investissement		760 253,53	336 904,80	1 512 231,43	1 512 231,43	1 849 136,23
021	Virement de la section d'exploitation (4)	969 126,27		911 000,00	911 000,00	911 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	889 075,47		890 133,88	890 133,88	890 133,88
041	Opérations patrimoniales (4)	3 159,71		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 861 361,45		1 803 133,88	1 803 133,88	1 803 133,88
TOTAL		2 621 614,98	336 904,80	3 315 365,31	3 315 365,31	3 652 270,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 652 270,11
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 533 861,47

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 529 114,00		2 529 114,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	998 700,00		998 700,00
014	Atténuations de produits	328 000,00		328 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	68 000,00		68 000,00
66	Charges financières	114 095,09	0,00	114 095,09
67	Charges exceptionnelles	47 000,00	0,00	47 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 153,00	890 133,88	894 286,88
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	33 100,00		33 100,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		911 000,00	911 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		4 122 162,09	1 801 133,88	5 923 295,97

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 923 295,97
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 481,00	0,00	4 481,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	235 072,41	235 072,41
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	198 484,02	0,00	198 484,02
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 582 929,32		2 582 929,32
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	34 200,00	34 200,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	143,13	0,00	143,13
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	101 396,45		101 396,45
Dépenses d'investissement – Total		2 887 433,92	269 272,41	3 156 706,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	495 563,78
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 652 270,11
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 622 352,00		4 622 352,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		32 200,00	32 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	35 000,00		35 000,00
75	Autres produits de gestion courante	900,00		900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	235 072,41	235 072,41
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 660 252,00	267 272,41	4 927 524,41

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	995 771,56
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 923 295,97
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	964 256,00	0,00	964 256,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		890 133,88	890 133,88
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	3 148,80	0,00	3 148,80
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		911 000,00	911 000,00
Recettes d'investissement – Total		967 404,80	1 803 133,88	2 770 538,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	881 731,43
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 652 270,11
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 416 850,00	2 529 114,00	2 529 114,00
604	Achats d'études, prestations de services	56 000,00	45 000,00	45 000,00
605	Achats d'eau	350 000,00	320 000,00	320 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	180 000,00	150 000,00	150 000,00
6062	Produits de traitement	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	92 000,00	86 000,00	86 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	500,00	500,00
6066	Carburants	15 000,00	20 000,00	20 000,00
611	Sous-traitance générale	0,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	15 000,00	15 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	51 000,00	51 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	90 000,00	90 000,00	90 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 500,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 350,00	2 350,00
6156	Maintenance	30 000,00	32 000,00	32 000,00
6168	Autres	6 300,00	7 000,00	7 000,00
618	Divers	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6226	Honoraires	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	1 700,00	1 700,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	28 200,00	76 864,00	76 864,00
6288	Autres	26 050,00	27 000,00	27 000,00
63512	Taxes foncières	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00	200,00	200,00
6356	Redevances occupat° domaine public	300,00	300,00	300,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource	0,00	40 000,00	40 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 274 100,00	1 352 000,00	1 352 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	891 600,00	998 700,00	998 700,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	47 500,00	42 800,00	42 800,00
6218	Autre personnel extérieur	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 700,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 300,00	4 100,00	4 100,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 600,00	1 700,00	1 700,00
6411	Salaires, appointements, commissions	523 600,00	582 400,00	582 400,00
6413	Primes et gratifications	51 800,00	55 300,00	55 300,00
6415	Supplément familial	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	138 900,00	155 000,00	155 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	6 300,00	11 500,00	11 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	68 200,00	76 500,00	76 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	16 000,00	18 100,00	18 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	2 200,00	2 200,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 600,00	20 800,00	20 800,00
014	Atténuations de produits (7)	370 000,00	328 000,00	328 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	245 000,00	252 000,00	252 000,00
701259	Reversement - redevance agence de l'eau	45 000,00	0,00	0,00
706129	Reversement redevance modernisé° agence eau	80 000,00	76 000,00	76 000,00
65	Autres charges de gestion courante	54 346,00	68 000,00	68 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	7 500,00	10 000,00	10 000,00
6518	Autres	7 500,00	8 000,00	8 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	19 346,00	25 000,00	25 000,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 732 796,00	3 923 814,00	3 923 814,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b) (8)	123 327,27	114 095,09	114 095,09
66111	Intérêts réglés à l'échéance	121 216,00	115 808,16	115 808,16
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 175,44	-1 963,07	-1 963,07
6618	Intérêts des autres dettes	3 286,71	250,00	250,00
67	Charges exceptionnelles (c)	51 500,00	47 000,00	47 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00	45 000,00	45 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	500,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	4 153,00	4 153,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	4 153,00	4 153,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	196 399,46	33 100,00	33 100,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 104 022,73	4 122 162,09	4 122 162,09
023	Virement à la section d'investissement	969 126,27	911 000,00	911 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	889 075,47	890 133,88	890 133,88
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	4 500,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	884 575,47	890 133,88	890 133,88
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 858 201,74	1 801 133,88	1 801 133,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 858 201,74	1 801 133,88	1 801 133,88
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 962 224,47	5 923 295,97	5 923 295,97

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 923 295,97
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	23 820,92
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	25 783,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 963,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	2 000,00	2 000,00
64198	Autres remboursements	0,00	2 000,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 365 000,00	4 622 352,00	4 622 352,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 400 000,00	2 619 158,00	2 619 158,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	245 000,00	0,00	0,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	35 000,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	0,00	281 172,00	281 172,00
70128	Autres taxes et redevances	275 000,00	295 316,00	295 316,00
703	Ventes de produits résiduels	2 000,00	500,00	500,00
704	Travaux	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 000 000,00	1 087 506,00	1 087 506,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	75 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	9 000,00	22 700,00	22 700,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	264 000,00	256 000,00	256 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	35 000,00	35 000,00	35 000,00
747	Subv. et participat° collectivités	10 500,00	10 500,00	10 500,00
748	Autres subventions d'exploitation	24 500,00	24 500,00	24 500,00
75	Autres produits de gestion courante	450,00	900,00	900,00
752	Revenus des immeubles	450,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	900,00	900,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 400 450,00	4 660 252,00	4 660 252,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	11 346,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	11 346,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 411 796,00	4 660 252,00	4 660 252,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	239 198,74	267 272,41	267 272,41
722	Immobilisations corporelles	0,00	32 200,00	32 200,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	239 198,74	235 072,41	235 072,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		239 198,74	267 272,41	267 272,41
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 650 994,74	4 927 524,41	4 927 524,41

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	995 771,56
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 923 295,97
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
10	Opération d'équipement n° 10 (5)	20 398,79	10 000,00	10 000,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	1 463 374,63	1 130 000,00	1 130 000,00
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	832 210,00	587 000,00	587 000,00
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	53 000,00	83 000,00	83 000,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	0,00	0,00	0,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 368 983,42	1 860 000,00	1 860 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 481,00	4 481,00
1068	Autres réserves	0,00	4 481,00	4 481,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	194 525,58	198 484,02	198 484,02
1641	Emprunts en euros	192 500,00	196 375,19	196 375,19
16878	Remboursements des autres dettes	2 025,58	2 108,83	2 108,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	101 396,45	101 396,45
Total des dépenses financières		194 525,58	304 361,47	304 361,47
458102	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'EROSION (6)	15 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		15 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 578 509,00	2 164 361,47	2 164 361,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	239 198,74	267 272,41	267 272,41
	Reprises sur autofinancement antérieur	239 198,74	235 072,41	235 072,41
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	100 292,78	94 602,04	94 602,04
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	21 296,02	21 296,02	21 296,02
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	99 220,35	100 784,77	100 784,77
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	8 795,75	8 795,75	8 795,75
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	186,56	186,56	186,56
139188	des tiers	9 407,28	9 407,27	9 407,27
	Charges transférées	0,00	32 200,00	32 200,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	32 200,00	32 200,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 159,71	2 000,00	2 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	708,15	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 451,56	2 000,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		242 358,45	269 272,41	269 272,41
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 820 867,45	2 433 633,88	2 433 633,88

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	723 072,45
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	495 563,78
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 652 270,11
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	702 158,99	630 500,00	630 500,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	100 435,00	6 000,00	6 000,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	300 000,00	300 000,00
1313	Subv. équipt Départements	601 723,99	324 500,00	324 500,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	47 594,54	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	47 594,54	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		749 753,53	630 500,00	630 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	881 731,43	881 731,43
1068	Autres réserves	0,00	881 731,43	881 731,43
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	881 731,43	881 731,43
458202	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'EROSION (5)	10 500,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		10 500,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		760 253,53	1 512 231,43	1 512 231,43
021	Virement de la section d'exploitation	969 126,27	911 000,00	911 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	889 075,47	890 133,88	890 133,88
28031	Frais d'études	30 679,40	23 734,83	23 734,83
28033	Frais d'insertion	0,00	141,63	141,63
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 827,30	7 223,70	7 223,70
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 045,01	4 045,01	4 045,01
28121	Aménagement Terrains nus	1 589,59	1 589,54	1 589,54
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 824,39	2 881,89	2 881,89
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	165,25	165,25
28131	Bâtiments	168 859,21	168 859,21	168 859,21
28135	Installations générales, agencements, ..	40 525,29	40 525,39	40 525,39
28151	Installations complexes spécialisées	789,34	789,34	789,34
28153	Installations à caractère spécifique	533 934,32	546 609,10	546 609,10
28154	Matériel industriel	53 833,36	57 736,94	57 736,94
28155	Outillage industriel	238,06	238,06	238,06
28156	Matériel spécifique d'exploitation	8 281,61	12 484,23	12 484,23
28157	Aménagement matériel industriel	299,17	299,17	299,17
28181	Installations générales, agencements	556,38	556,38	556,38
28182	Matériel de transport	15 508,21	15 508,21	15 508,21
28183	Matériel de bureau et informatique	5 029,17	4 990,34	4 990,34
28184	Mobilier	1 719,43	1 719,43	1 719,43
28188	Autres	36,23	36,23	36,23
458202	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'EROSION	4 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 858 201,74	1 801 133,88	1 801 133,88
041	Opérations patrimoniales (8)	3 159,71	2 000,00	2 000,00
2031	Frais d'études	1 374,60	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 785,11	2 000,00	2 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 861 361,45	1 803 133,88	1 803 133,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 621 614,98	3 315 365,31	3 315 365,31

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	336 904,80
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 652 270,11
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)
LIBELLE : BASSIN VERSANT DE LA HAUTE ERNEE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	47 325,64	a 1 718,13	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	47 325,64	1 718,13	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	47 325,64	1 718,13	10 000,00	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 3 020,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	3 020,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 775,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	1 245,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 698,13
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)
LIBELLE : GROS TRAVAUX SUR RESEAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 123 131,08	a 136 593,43	1 130 000,00	b 1 130 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 197,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 553,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 644,07	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	709 372,76	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	682 703,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	20 099,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	6 569,30	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 398 560,65	136 593,43	1 130 000,00	1 130 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	1 130 000,00	1 130 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 398 560,65	136 593,43	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 159 736,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	159 736,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	27 130,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	132 606,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-1 106 857,43
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE : TRAVAUX SUR INSTALLATIONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 776 391,07	a 582 761,44	587 000,00	b 587 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	61 091,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 306,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	38 784,99	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	510 365,33	26 908,80	250 000,00	250 000,00	0,00
2111	Terrains nus	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2125	Aménagement Terrains bâtis	1 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	3 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	14 824,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	8 391,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	386 862,44	26 908,80	250 000,00	250 000,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	80 174,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériels industriels	12 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 646,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 204 934,15	555 852,64	337 000,00	337 000,00	0,00
2313	Constructions	1 142 760,77	555 852,64	337 000,00	337 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	49 735,78	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	12 437,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 171 000,00	d 90 000,00
13	Subventions d'investissement	171 000,00	90 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	171 000,00	90 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-908 761,44
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)
LIBELLE : OPTIMISATION DES SERVICES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		298 957,12	a 1 856,32	83 000,00	b 83 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	54 487,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	54 487,17	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	244 469,95	1 856,32	83 000,00	83 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	50 157,75	1 856,32	20 000,00	20 000,00	0,00
2155	Outillage industriel	2 380,59	0,00	0,00	0,00	0,00
21783	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	4 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	136 843,70	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	33 975,22	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2184	Mobilier	15 912,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	749,08	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-84 856,32
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		60 173,36	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 173,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	59 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	669,36	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : Plan de gestion de Sécurité Sanitaire des EAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 975 570,87									
1641 Emprunts en euros (total)					3 975 570,87									
0590181	Agence CAISSE D EPARGNE	01/01/2018		25/11/2018	15 244,00	V		3,410	0,934		A	C		A-1
0591975	Agence CAISSE D EPARGNE	01/01/2018		25/05/2019	16 964,64	F		0,001	0,839		A	C		A-1
10000575443	Agence CREDIT AGRICOLE DE L ANJOU ET DU MAINE	01/01/2018		10/02/2018	59 371,99	F		1,750	1,788		T	X Echéance constante		A-1
10002261205	Agence CREDIT AGRICOLE DE L ANJOU ET DU MAINE	02/02/2022		10/05/2022	500 000,00	F		0,990	0,996		T	X Echéance constante		A-1
1315574	Agence CDC	01/01/2018		01/02/2018	25 255,99	F		4,510	5,524		A	X Echéance constante		A-1
1315576	Agence CDC	01/01/2018		01/03/2018	23 401,66	F		2,260	2,950		A	X Echéance constante		A-1
1315578	Agence CDC	01/01/2018		01/11/2018	70 686,00	R		2,010	2,924		A	C		A-1
5492577	Agence CAISSE D EPARGNE	01/01/2018		25/12/2019	157 959,49	V		0,000	0,873		S	P		A-1
654630 22	Agence CREDIT MUTUEL LAVAL	01/01/2018		31/01/2018	126 000,00	F		1,060	1,106		T	C		A-1
CP2288	Agence CRCA ANJOU ET MAINE	08/12/2023		08/03/2024	500 000,00	V	EURIBOR	3,120	3,171		T	C		A-1
MIN529585EUR/0530821	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2018		01/01/2018	2 401 278,53	F		4,950	5,287		T	P		A-1
MON529581EUR/0530820	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2018		01/12/2018	79 408,57	F		6,330	6,435		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					16 910,36									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					16 910,36									
MON524816EUR/0525863	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LAVAL	01/01/2018		01/05/2018	16 910,36	F		4,110	4,811		A	X Echéance constante		A-1
Total général					3 992 481,23									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 966 649,95					196 375,19	113 363,56	0,00	23 765,52
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 966 649,95					196 375,19	113 363,56	0,00	23 765,52
0590181		0,00	A-1	4 573,20	2,83	V		0,934	1 524,40	198,64	0,00	13,24
0591975		0,00	A-1	7 711,20	4,33	F		0,839	1 542,24	304,29	0,00	20,19
10000575443		0,00	A-1	40 626,99	12,58	F		1,788	2 869,84	692,20	0,00	93,37
10002261205		0,00	A-1	436 970,91	17,08	F		0,996	23 347,93	4 239,51	0,00	580,11
1315574		0,00	A-1	8 776,88	2,08	F		5,524	2 797,55	395,84	0,00	247,20
1315576		0,00	A-1	14 859,43	9,17	F		2,950	1 110,27	594,38	0,00	458,31
1315578		0,00	A-1	48 195,00	14,83	R		2,924	3 213,00	1 927,80	0,00	299,88
5492577		0,00	A-1	95 043,69	9,42	F		0,873	9 565,16	972,92	0,00	14,96
654630 22		0,00	A-1	28 000,00	1,75	F		1,106	14 000,00	241,16	0,00	25,15
CP2288		0,00	A-1	480 000,00	23,92	V	EURIBOR	3,171	20 000,00	14 940,03	0,00	916,93
MIN529585EUR/0530821		0,00	A-1	1 765 242,53	11,75	F		5,287	110 296,45	86 536,84	0,00	20 935,07
MON529581EUR/0530820		0,00	A-1	36 650,12	5,92	F		6,435	6 108,35	2 319,95	0,00	161,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		4 304,32					2 108,83	176,91	0,00	60,17
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		4 304,32					2 108,83	176,91	0,00	60,17
MON524816EUR/0525863		0,00	A-1	4 304,32	1,33	F		4,811	2 108,83	176,91	0,00	60,17
Total général		0,00		2 970 954,27					198 484,02	113 540,47	0,00	23 825,69

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 970 954,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	18-12-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement de bureaux	15	18/12/2017
L	Bâtiments de bureaux	20	18/12/2017
L	Bâtiments techniques	20	18/12/2017
L	Capteurs et matériel de mesure, pompe doseuses	8	18/12/2017
L	Châteaux d'eau - Réservoirs	80	18/12/2017
L	Compteurs de sectorisation	12	18/12/2017
L	Compteurs vente d'eau	15	18/12/2017
L	Equipement de télégestion (terrain)	10	18/12/2017
L	Etudes générales	5	18/12/2017
L	Logiciel bureautique, comptabilité, gestion	3	18/12/2017
L	Logiciel bureautique, comptabilité, gestion	5	18/12/2017
L	Logiciel de gestion (GRC, SIG, Télégestion)	10	18/12/2017
L	Matériel informatique	5	18/12/2017
L	Mobilier de bureau	10	18/12/2017
L	Outillage et matériel électroportatif - EPI	5	18/12/2017
L	Ouvrages de prélèvement (forage-captage)	25	18/12/2017
L	Pompage - Bâtiment et aménagement	40	18/12/2017
L	Pompage - Electromécanique	15	18/12/2017
L	Pompage -Equipement hydraulique	20	18/12/2017
L	Réseaux - Canalisations	60	18/12/2017
L	Réseaux - Equipement hydraulique	25	18/12/2017
L	Téléphone portable	1	18/12/2017
L	Usines - Aménagements intérieurs	25	18/12/2017
L	Usines - Capteurs et automatismes	8	18/12/2017
L	Usines - Equipement électromécaniques	15	18/12/2017
L	Usines - Equipements hydrauliques	25	18/12/2017
L	Usines - Génie civil	50	18/12/2017
L	Véhicules et engins de chantier	8	18/12/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	4 153,00		45 634,00	49 787,00	0,00	49 787,00
provisions pour dépréciation des comptes de redevables	4 153,00	01/03/2022	45 634,00	49 787,00	0,00	49 787,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	4 153,00		45 634,00	49 787,00	0,00	49 787,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-495 563,78	-495 563,78
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-386 167,65	-386 167,65
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-881 731,43	-881 731,43

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	881 731,43	881 731,43
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-881 731,43	-881 731,43
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	539 433,88	539 433,88
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 801 133,88	1 801 133,88
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 261 700,00	1 261 700,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		539 433,88	I 539 433,88
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		198 484,02	198 484,02
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	196 375,19	196 375,19
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 108,83	2 108,83
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		340 949,86	340 949,86
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Autres réserves	4 481,00	4 481,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	235 072,41	235 072,41
020	Dépenses imprévues	101 396,45	101 396,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 801 133,88	III 1 801 133,88
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 801 133,88	1 801 133,88
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	23 734,83	23 734,83
28033	Frais d'insertion	141,63	141,63
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 223,70	7 223,70
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 045,01	4 045,01
28121	Aménagement Terrains nus	1 589,54	1 589,54
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 881,89	2 881,89
28128	Aménagement Autres terrains	165,25	165,25
28131	Bâtiments	168 859,21	168 859,21
28135	Installations générales, agencements, ..	40 525,39	40 525,39
28151	Installations complexes spécialisées	789,34	789,34
28153	Installations à caractère spécifique	546 609,10	546 609,10
28154	Matériel industriel	57 736,94	57 736,94
28155	Outillage industriel	238,06	238,06
28156	Matériel spécifique d'exploitation	12 484,23	12 484,23
28157	Aménagement matériel industriel	299,17	299,17
28181	Installations générales, agencements	556,38	556,38
28182	Matériel de transport	15 508,21	15 508,21
28183	Matériel de bureau et informatique	4 990,34	4 990,34
28184	Mobilier	1 719,43	1 719,43
28188	Autres	36,23	36,23
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	911 000,00	911 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'EROSION			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	6 154,50	143,13	0,00	143,13
458102 Dépenses nouvelles (5)	6 154,50	143,13	0,00	143,13
458102 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	6 154,50	143,13	0,00	143,13
RECETTES (b)	4 500,00	3 148,80	0,00	3 148,80
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
458202 Financement par d'autres tiers (7)	4 500,00	3 148,80	0,00	3 148,80
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	4 500,00	3 148,80	0,00	3 148,80

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 660 252,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		17,00	0,00	17,00	3,00	11,00	14,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Cadre d'emploi des adjoints techniques	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Cadre d'emploi des techniciens	B	13,00	0,00	13,00	0,00	10,00	10,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		19,00	0,00	19,00	5,00	11,00	16,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				346 781,00		
Cadre d'emploi des adjoints techniques	C	TECH	374	29 907,00	A CDI droit privé	CDI Agent travaux réseaux
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		34 733,00	A CDI droit privé	CDI Technicien de maintenance
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		39 376,00	A CDI droit privé	CDI Responsable technique
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		25 015,00	A CDI droit privé	CDI Agent réseau eau et assainissement
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		32 971,00	A CDI droit privé	CDI Agent réseau eau et assainissement
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		34 927,00	A CDI Droit privé	CDI Agent exploitation production eau potable
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		36 801,00	A CDI Droit privé	CDI Technicien de maintenance
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		42 449,00	A CDI droit privé	CDI Agent réseau eau et assainissement
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		0,00	A 3-3-2°	CDD Technicien bassin versant
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		35 587,00	A CDI droit privé	CDI Agent réseau eau et assainissement
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		0,00	A	CDI Agent réseau eau et assainissement
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		0,00	A	CDI Agent réseau eau et assainissement
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		35 015,00	A CDI droit privé	CDI Agent réseau eau et assainissement
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Cadre d'emploi des techniciens	B	TECH		0,00	A Contrat projet	CDI CM gestion patrimoine eau
TOTAL GENERAL				346 781,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> 01/01/2021 - Affermage - Eau potable Juvigné et la Croixille	SAUR	SAS SAUR	Personne Morale de Droit Privée	0,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/03/2025

Présenté par (1) Le LE PRESIDENT,

A Ernée le 11/03/2025

(1) Le LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Ernée, le 11/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLAIN Olivier	
ARCANGER Jacqueline	
BELLAY Alain	
BESNEUX David	
BIDAULT Mélanie	
BIGNON Véronica	
BIGOT Stéphane	
BOITTIN Valérie	
BOUILLE Florian	
BOUVIER Bruno	
BRAULT Régis	
BUCHARD Constant	
CHRETIEN Thierry	
COGET Fernand	
CROTTEREAU-RAGARU Sandrine	
DARRAS Bruno	
DAUGUET Claudine	
DENIEL Virginie	
DENOU Valérie	
DESHAYES Serge	
DESSANDIER Vincent	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

FORVEILLE Régis	
FRANCOIS Cyrille	
GARNIER Paul	
GILLES Michèle	
GUILLAUME Annick	
HAMEAU Gervais	
JARRY Aurélie	
LE FEUVRE Gérard	
LEBON Joannick	
LEMAITRE Bertrand	
LEPRETRE Françoise	
LEZORAINE Aude	
LIGOT Gilles	
MERZOUK Corinne	
RICOULT Séverine	
ROBINEAU Eric	
ROBY Aude	
ROULAND Bruno	
THIBAUT Jacky	
VOISIN Maryvonne	

Certifié exécutoire par (1) Le LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Ernée, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.